

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Rosie Ouellet](#)

<https://www.cadre21.org/membres/124d3c48b02f227af478b52b>

Date d'obtention : 2024-09-23 16:58:29

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention SEXTO permet d'augmenter la rapidité et l'efficacité des interventions ce qui fait en sorte que les conséquences sont moindres pour les victimes et les personnes impliquées. Cette trousse est un outil pour les intervenant afin de guider les interventions. Il est également important de suivre les étapes indiquées dans la trousse afin que l'intervention soit la meilleure possible. Bref, cela sert, entre autres, à réduire les conséquences et à diminuer le délai d'intervention et de prise en charge face à la situation.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Dorénavant, lorsque je serai en présence d'un cas de sexto ou de photos intimes, je serai plus apte à intervenir de façon convenable afin de venir en aide le plus rapidement possible aux personnes impliquées. De plus, mes futures interventions seront basées et suivront le protocole SEXTO afin qu'elles soient le plus efficaces possible. Bref, lors de mes futures interventions en lien avec ce sujet, je me sentirai plus outillée et plus en mesure d'intervenir grâce à cette trousse.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Premièrement, je ferai attention de suivre chaque étape du protocole SEXTO lorsque j'interviendrai auprès des élèves. De plus, il est primordial de ne jamais consulter les photos en question. Je ferai également attention afin que les élèves ne se sentent pas jugés. De plus, il est important de faire remplir le questionnaire à la victime et de déterminer s'il s'agit d'un acte malveillant ou impulsif. Si j'ai le moindre doute qu'un élève possède des photos sur son téléphone, il est aussi de mon devoir de confisquer celui-ci. Bref, il est important de se référer à la trousse en tout temps afin d'agir selon le protocole et de nuire à aucune enquête.